

Les copains d'abord

Marie-Claude Loiselle

Numéro 152, juin–juillet 2011

Renouveau du cinéma québécois

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/65027ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

24/30 I/S

ISSN

0707-9389 (imprimé)

1923-5097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Loiselle, M.-C. (2011). Les copains d'abord. *24 images*, (152), 3–3.

LES COPAINS D'ABORD

Dans *La vie privée du cinéma* de Denys Desjardins¹, Pierre Lampron, qui a été notamment le premier président de la SODEC de 1995 à 1999, déclare avec une sorte d'exultation à peine contenue que le système de financement du cinéma québécois qu'il a contribué à mettre sur pied, basé sur la capitalisation des compagnies de production (plutôt que sur un soutien aux artistes), est un « système génial » et une « grande réussite », et cela, après avoir dit avec non moins d'outrecuidance qu'une entente de développement qu'il a négociée avec le gouvernement fédéral « nous a amenés à créer un programme qui a permis à Cinar de se créer ». À qui doit-on encore rappeler que cette compagnie qu'il cite en exemple est à l'origine du plus grand scandale financier qu'ait connu le monde de la culture au Canada? L'assurance qu'a cet homme d'avoir participé en toute légitimité à la privatisation des deniers publics relève de la plus totale indécence, mais prouve surtout combien ce qui devrait subir l'opprobre général a peu à peu fini par s'insinuer dans l'esprit des gens comme étant normal. À un point tel que le ministre Bachand a pu annoncer dans son dernier budget l'instauration d'un fonds de 100 M\$ (dont 20 M\$ réservés au cinéma), le Fonds capital culture Québec², visant non pas à soutenir les œuvres d'artistes ou de cinéastes mais bien à financer directement d'ambitieux projets d'entreprises, sans susciter le moindre émoi dans le milieu du cinéma – l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec, le plus naïvement (?) du monde, s'est même dite « ravie » de cette annonce, tout en espérant que ce fonds permette de soutenir « des formes cinématographiques souvent laissées pour compte comme le court métrage, le cinéma d'auteur et le documentaire ». Ont-ils bien lu que le fonds concerne exclusivement les projets de 5 M\$ et plus? Quoi qu'il en soit, on peut se demander comment nous en sommes venus à accepter aussi placidement que l'État devienne le banquier de l'industrie... jusque dans le domaine de la culture. Or c'est précisément ce que le film de Denys Desjardins a le mérite de mettre en lumière.

Le plus troublant c'est que l'on réalise, en suivant cette saga d'une durée de quatre heures, que les cinéastes ont eux-mêmes contribué à leur marginalisation; que Claude Jutra a été l'un de ceux qui, dès le début des années 1960, ont défendu l'idée d'une industrie cinématographique soutenue par l'État (mais tout en imaginant cependant qu'elle serait gérée par les cinéastes); qu'en réclamant à cor et à cri pendant plus de dix ans auprès du gouvernement du Québec une loi-cadre qui devait offrir une véritable politique du cinéma québécois, jusqu'à occuper pendant douze jours le Bureau de surveillance avant que cette loi soit finalement adoptée en 1975, les cinéastes ont donné l'impulsion décisive ayant favorisé l'essor d'un cinéma de nature industrielle. On a alors progressivement mis en place les principes d'une économie de la culture sans jamais se soucier d'élaborer et de promouvoir une véritable politique culturelle ou cinématographique.

C'est donc dans la foulée des revendications acharnées des cinéastes que l'Institut québécois du cinéma (ancêtre de la SODEC) voit le jour en 1977. Si jusqu'à ce moment le réalisateur avait été le maî-

tre d'œuvre des films, son autorité va dès lors commencer à s'éroder au profit des producteurs³, qui deviendront les véritables partenaires de l'institution – tout comme c'était déjà le cas du côté du gouvernement fédéral avec la SDICC. Alors que les plus gros producteurs vont exercer un lobby intensif pour défendre leurs intérêts auprès des institutions, les cinéastes se verront relégués au rang d'employés des producteurs, comme le rappelle si bien Micheline Lanctôt. Si des voix dissidentes comme la sienne ou celle d'André Forcier font d'eux des combattants solitaires, c'est que l'impression momentanée qu'ont eu les cinéastes d'avoir obtenu les structures qu'ils espéraient pour défendre le cinéma québécois a entraîné une désolidarisation du milieu. Cela fait qu'aujourd'hui, comme le rappelle Forcier, « tout le monde se tait ». À partir du moment où les cinéastes ont cessé de se demander si une mesure favorise l'ensemble de la profession pour espérer plutôt individuellement une possibilité, si petite soit-elle, d'avoir accès à la manne, la voie était tracée pour engendrer un déséquilibre, qui n'a jamais cessé de croître, entre le soutien destiné directement aux artistes et celui accordé aux compagnies de production – qui, on ne le dira jamais assez, gèrent de façon privée l'argent public, sans même être tenues de réinjecter dans le cinéma les profits qu'elles encaissent.

Nos producteurs sont devenus des « experts en gestion de fonds gouvernementaux », comme le souligne Fernand Dansereau. Les politiques institutionnelles ont fabriqué ceux que Pierre Lampron nomme si fièrement les « enfants du système », ne se gênant pas pour mentionner au passage l'exemple emblématique que représente Roger Frappier. Or il est clair que ce système profite à un petit groupe de privilégiés – bien plus qu'à l'ensemble des producteurs et des cinéastes – qui utilise tous les subterfuges et tours de passe-passe, les ruses et les vices du système lui permettant d'exploiter à son profit le maximum de fonds publics. Chaque nouveau fonds ou programme destiné au cinéma, qu'il soit provincial ou fédéral, a pour but de capitaliser (enrichir) davantage encore les entreprises les plus prospères en injectant l'argent hors des fonds réguliers et du Conseil des arts et des lettres du Québec pourtant insuffisants, que ce soit par les « enveloppes à la performance », qui offrent ni plus ni moins que des chèques en blanc aux compagnies de production ou de distribution ayant obtenu les meilleures recettes aux guichets (monopolisant ainsi la moitié de l'argent destiné au cinéma à Téléfilm Canada), et maintenant par le Fonds capital culture Québec. Sans connaître tous les détails que recèle l'annonce du ministre des Finances, pas besoin d'être devin pour imaginer qui va bénéficier du pactole, lorsque l'on sait que le fonds vise les projets internationaux d'envergure (d'au moins 5 M\$)⁴. Ce ne seront certainement pas les cinéastes et les artistes, d'emblée exclus, mais plutôt ceux qui pavoisent à Beverly Hills ou ailleurs où se brassent d'alléchantes affaires, et qui réclament déjà leur dû par un appel du pied pressant.

Marie-Claude Loisel

1. Lire le texte en page 57.

2. Modélisée sur la FIDEC (Financière des entreprises culturelles du Québec) créée en 1999, cette nouvelle société en commandite est dotée d'un fonds de 100 M\$ dont 60 M\$ sont investis par l'État par l'entremise de la SODEC et 40 M\$ par la FSTQ.

3. Voir à ce sujet le texte de la page 11 du présent dossier.

4. Les caractéristiques de ce fonds semblent étrangement ressembler à ce que le producteur Roger Frappier réclamait il y a quelques mois. Voir l'éditorial du numéro 147, juin-juillet 2010.